

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **LUNDI 29 AVRIL 2024 – 19 heures**

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune du Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, et en présence de :

Messieurs DARTOIS, FERLONI, GRILLAT, JARRY, LE GUELLEC, LEGENDRE, THIERRY, THOREL,

Mesdames BRIATTE, CALVARIO, CHABANI, CHALUPET, DANIEL, HERSANT, JORAND, PAIN, PAPI, PERRETO, PINSON, **ROUSSEL**

Absents excusés:

Madame BENOIT

Madame NEVEU

Madame TREMOLLIERES Monsieur BLONDEL Monsieur COULIBALY Monsieur LEJEUNE Monsieur SAINTIER

Absents:

Madame MONOT Madame VAN ELSUE Monsieur BOUFELLE Monsieur LEVAIGNEUR

Absents ayant donné pouvoir :

Madame NEVEU à Madame PAPI

Monsieur LEJEUNE à Monsieur COLLAS Monsieur BLONDEL à Monsieur GRILLAT Monsieur COULIBALY à Monsieur JARRY

Secrétaire de séance :

Monsieur JARRY

Date de la convocation

22 avril 2024

Nombre de conseillers :

En exercice 32

Quorum

17

Présents Pouvoirs 21 4

Votants

25



A – AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL À VOCATION COMMERCIALE

La commune est propriétaire d'un local commercial situé en rez-de-chaussée et situé au 532, rue Saint Fiacre. Ce local était précédemment loué par la Commune à un boucher dont la société a malheureusement été mise en liquidation judiciaire en fin d'année 2023. Ce local commercial étant disponible, il est aujourd'hui proposé de le louer à compter du 25 Avril 2024 à un repreneur.

Aussi, il est proposé de louer ce local sur la base d'un bail commercial de 9 ans de type 3 / 6 /9 moyennant un loyer mensuel défini de la manière suivante :

- 400€ HT par mois du 25 avril 2024 (au prorata du mois) au 31 décembre 2024,
- 500€ HT par mois du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025,
- 600 € HT par mois du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025,
- 700 € HT par mois du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026,
- 800 € HT par mois à compter du 1er juillet 2026.

Ce local commercial est composé d'un palier, un local commercial avec lave-mains, une chambre froide, une réserve avec évier, W.C. et un laboratoire.

Les charges (eau, électricité, chauffage, téléphone, impôts locaux) resteront à la charge du locataire.

Le projet de bail commercial est annexé au présent ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

À l'unanimité

APPROUVE le bail joint en annexe pour le local commercial situé au 532, rue Saint Fiacre, quartier d'Aubevoye,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer le bail de location pour ce local commercial ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire la recette au budget annexe « Local Commercial ».

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19h10.

Le Maire,

Philippe COLLAS

Le secrétaire de séance,

Thierry JARRY